



www.bourgenbresse.fr

**Rapport de présentation**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**



# Sommaire

1 BUDGET PRINCIPAL VILLE.....	7
SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	8
1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	8
1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011).....	9
1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012).....	10
1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65).....	10
1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66).....	11
1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67).....	11
1.1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	11
1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	12
1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) .....	13
1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73).....	13
1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74).....	14
1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75).....	15
1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77).....	16
1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013).....	16
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	18
1.3 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	19
1.3.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 74 525,98 €.....	19
1.3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux) (chapters 20, 21 et 23).....	19
1.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	20
1.3.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27).....	20
1.4 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	21
1.4.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10).....	21
1.4.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13).....	21
1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	22
1.4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27).....	22
2 BUDGET EAU.....	24
3 BUDGET ASSAINISSEMENT.....	26
4 BUDGET AERODROME.....	29
5 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT.....	31
6 BUDGET SERVICES FUNERAIRES.....	33
7 BUDGET LOTISSEMENTS.....	34



## SYNTHESE GENERALE - budget principal

### **Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, et épargne :**

Après trois années de baisse, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,6 % en 2018, à un rythme toutefois inférieur à celui des recettes de fonctionnement. Ces recettes ont augmenté de 1,8 %. La capacité d'autofinancement (CAF) s'en trouve nettement améliorée (+ 11,3 %) passant de 6 813 K€ à 7 584 K€.

Ces bons résultats permettent de poursuivre la réalisation des projets majeurs du mandat sans obérer l'avenir.

La CAF couvre le remboursement de la dette (5 344 K€) et le taux d'épargne est encore amélioré, à 12,4 % au lieu de 11,3 % en 2017, témoignant d'une situation financière saine.

### **Effort d'équipement et son financement :**

Les investissements réalisés à hauteur de 12 447 K€ (en hausse de 4,6 %) sont en phase avec le plan de mandat et en corrélation avec les marges de manœuvre de la collectivité, malgré les retards subis dans la réalisation de certains chantiers.

Ces dépenses sont financées avec un emprunt plus faible qu'en 2017 (4 400 K€ au lieu de 5 000 K€) grâce à un autofinancement accru, et une augmentation sensible des subventions reçues (3 871 K€ au lieu de 1 853 K€).

### **Endettement :**

Les emprunts nouveaux encaissés (4 400 K€) étant inférieurs aux remboursements (5 344 K€), la dette totale consolidée avec la SPL OSER s'élève à 44 249 K€ fin 2018, en diminution de 2 % et permettant d'améliorer la capacité de désendettement qui passe de 6,6 années à 5,8 années.

### **Taux d'exécution :**

Le taux d'exécution est particulièrement élevé en dépenses réelles de fonctionnement (99,6 % au lieu de 98,2 %). Il est moins satisfaisant en investissement, à 72,6 %.

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 100,2 % au lieu de 100 % en 2017, attestant de la justesse de l'estimation faite lors de l'adoption du budget primitif ajusté en DM.

### **Résultats comptables et solde disponible de fin d'exercice :**

Le résultat comptable du fonctionnement est en progression (5 987 K€ contre 5 459 K€ en 2017), en raison de l'évolution plus favorable des produits de fonctionnement par rapport aux charges.

En intégrant le résultat reporté de 2017, ce résultat ressort à 6 487 K€.

La section d'investissement dégagant un solde négatif de 4 523 K€ (après prise en compte des restes à réaliser), le solde disponible de fin d'exercice est de 1 963 K€.

Ce solde permettra de financer les ajustements budgétaires au cours de l'exercice 2019.

## **BUDGET CONSOLIDE**

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2018, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, aéroport, parcs de stationnement, services funéraires, lotissements), se présente comme suit :

### **RESULTAT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
recettes	78 327 773,15	recettes	33 712 380,97
dépenses	72 093 089,54	dépenses	34 208 569,91
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 234 683,61	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 496 188,94
+ résultat antérieur reporté	+ 1 548 920,26	+ solde antérieur reporté	- 3 401 384,88
= résultat net	+ 7 783 603,87	+ solde des restes à réaliser	- 1 222 877,04
RESULTAT A AFFECTER	+ 7 783 603,87	BESOIN DE FINANCEMENT	- 5 120 450,86

# 1 BUDGET PRINCIPAL VILLE

## Vue d'ensemble

### RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	65 249 946,71	recettes	21 246 440,51
dépenses	59 263 173,50	dépenses	21 530 247,59
= RESULTAT COMPTABLE	+ 5 986 773,21	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 283 807,08
+ résultat antérieur reporté	+ 500 000,00	+ solde antérieur reporté	- 4 206 372,81
= résultat net	+ 6 486 773,21	+ solde des restes à réaliser	- 33 285,46
RESULTAT A AFFECTER	<b>+ 6 486 773,21</b>	BESOIN DE FINANCEMENT	<b>- 4 523 465,35</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RESULTAT

RECETTES TOTALES	65 249 946,71
DEPENSES TOTALES	59 263 173,50
= <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 5 986 773,21</b>
+ RESULTAT ANTERIEUR	+ 500 000,00
= <b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+ 6 486 773,21</b>

## 1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### Synthèse

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement s'élèvent à 55 601 304,34 € en réalisation, pour une prévision de 56 010 422,20 €, soit un très bon taux de réalisation, supérieur aux deux précédents exercices (99,3 % contre 98,3 % en 2017, 98,5 % en 2016).

Les dépenses **de gestion courante** (charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion) augmentent de 392 519 € après 4 années consécutives de baisse, soit + 0,8 %. Cette faible évolution est obtenue grâce à la maîtrise des charges de personnel et des subventions, la prise en charge partielle par CA3B des charges de centralité et ce malgré l'augmentation des taxes et tarifs de l'énergie qui pousse le poste des charges à caractère général à la hausse.

Les dépenses **réelles** de fonctionnement (incluant les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions) s'élèvent à 53 783 152,45 €. Elles augmentent faiblement de 0,6 % entre 2017 et 2018, fruit de la maîtrise de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement (y compris charges financières et exceptionnelles).



## ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

### 1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 11 151 934,51 €, représentent (comme l'an dernier) 18,8 % du total des dépenses de fonctionnement et sont réalisées à hauteur de 98,7 % (94,2 % en 2017).

L'évolution de ce chapitre + 4,9 % (+ 519 920,35 €) est liée pour plus de 80 % à des facteurs subis ou non maîtrisables :

- l'énergie (gaz, électricité, chauffage urbain et carburants : 2 589 218,27 €) + 229 873,71 €  
en raison de la hausse des tarifs (du prix moyen du gaz de + 17 %, du carburant qui passe de 1,36 €/L à 1,57 €/L, du propane de + 5 %,...)
- les centres de loisirs (hausse de la fréquentation et renchérissement des coûts salariaux des prestataires du fait de la réduction par l'État des emplois aidés) + 81 419,89 €
- les taxes foncières (notamment régularisation de paiement dans le cadre de l'acquisition de biens sans maître, impact de la réforme des valeurs locatives, ...) + 23 569,63 €
- le transfert de charges imputées en subventions en 2017 vers ce chapitre en 2018 (voir rubrique des subventions page 10) suite à la prise en charge en direct par la ville de :
  - la location et l'entretien de la salle de la JL pour son utilisation par les scolaires + 55 431,65 €
  - la reprise en régie de la gestion du chantier insertion jeunesse auparavant confié à l'association ALPES + 15 374,40 €
- le renforcement de l'équipement des agents de la police municipale (dans le cadre des violences des manifestations des gilets jaunes), des vêtements de travail et EPI des agents techniques (adéquation avec la réglementation en matière de risques d'explosion) + 34 145,11 €
- la démoustication (décision du Conseil départemental d'augmenter la contribution de la ville de 87,1 %) + 18 597,15 €
- la location ponctuelle de modulaires suite à l'incendie des vestiaires Mouthier + 31 292,94 €
- l'atelier santé ville : action de nutrition (décalage dans la réalisation du projet en dépenses et en recettes : passage à une gestion sur l'année scolaire en lieu et place de l'année civile. Crédits réinscrits au budget 2019) voir contrepartie page 15 - 53 477,65 €
- les assurances + 21 563,11 €
- assistance juridique + 22 295,64 €

Les autres postes de ce chapitre évoluent globalement de + 1,5 % (+ 102 994,29 €) et portent notamment sur des actions exceptionnelles ou un renforcement de politiques publiques :

- entretien courant du musée de Brou / dépense ponctuelle en 2017 pour le relamping des salles d'exposition et câblage de la salle Procure) - 35 660,51 €
- exposition exceptionnelle les Primitifs Flamands au musée de Brou + 43 350,40 €
- SPL OSER – isolation thermique : annuités de loyers (notamment phase 2) + 30 228,00 €

### 1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 33 222 034,44 €, et représentent 56,1 % des dépenses de fonctionnement, en hausse maîtrisée par rapport à l'exercice précédent (+ 344 840,16 €, soit + 1,0 %).

Les principaux éléments marquant cette évolution (à effectif constant) entre 2017 et 2018 sont :

- évolutions statutaires, avancement de grades, d'échelons et promotions internes, augmentation du SMIC, RIFSEEP, avancement PPCR et de la valeur du point dans un contexte de stabilité des effectifs + 380 K€
- variations liées aux mouvements de personnel permanent et non permanent (entrées et sorties, remplacements et périscolaire) + 50 K€
- garantie individuelle du pouvoir d'achat, heures supplémentaires et élections - 87 K€

Les charges de personnel sont réalisées à 99,9 % de la prévision.

### 1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste, qui représente 13,8 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 8 185 258,24 € contre 8 657 500,03 € en 2017, soit - 472 241,79 € (- 5,5 %). Cette baisse est liée au transfert de la compétence GEMAPI à CA3B (qui s'est traduit en 2018 par l'arrêt de la participation de la ville à l'aménagement de la Reyssouze pour 137 870 €) et par la baisse du poste subventions versées aux organismes privés et associations (voir explications ci-dessous).

Les subventions versées aux organismes privés et associations, premier poste du chapitre des charges de gestion courante, sont réalisées pour un montant global de 3 703 172,77 € (sur les 3 715 954 € prévus, soit un taux de réalisation de presque 100 %) et diminuent en effet de 348 209,57 € (soit - 8,6 %).

Mais leur évolution réelle, ramenée à - 239 559,57 €, soit - 6,1 % (compte tenu des transferts vers les chapitres 011 et 012 des subventions versées antérieurement pour la salle de la JL pour 94 067 € et pour l'insertion professionnelle pour 14 583 €) est essentiellement liée :

- au versement d'une subvention exceptionnelle en 2017 au musée de la mécanographie suite à un leg : (- 90 K€) qu'on ne retrouve plus en 2018
- à la prise en charge par CA3B au titre des charges de centralité d'une part plus conséquente des subventions aux grands clubs sportifs (qui vient atténuer en contrepartie la subvention versée dans ce cadre par la ville pour - 170 K€).

Les subventions versées à la CAF dans le cadre de la gestion des haltes garderies, des centres sociaux et pour l'animation jeunesse augmentent de + 36,5 K€.

Les autres subventions de fonctionnement, c'est-à-dire les subventions aux organismes publics s'élèvent à 2 269 123 € (contre 2 259 972,09 € en 2017 soit + 9 150,97 €). L'essentiel de cette hausse concerne la subvention versée au CCAS qui augmente légèrement de 6 028,13 €. La subvention ordinaire versée à l'EPCC « théâtre » au titre de son fonctionnement (1 105 623 €) est maintenue à son niveau de l'an dernier.

En matière de contributions obligatoires, le contingent incendie (726 384,61 €) augmente légèrement de 3 787,69 K€ et la participation au fonctionnement des écoles privées (337 266 €) diminue de 27 943 € en raison de la baisse du nombre d'élèves burgiens fréquentant une école privée.

Les indemnités, frais de mission et cotisations de retraite des élus ont été réalisés pour 259 119,77 € (- 1 410,88 €). Les cotisations de retraite des élus se sont élevées à 28 772,18 € (+ 446,01 €).

Les admissions en non-valeur sont réalisées à hauteur de 32 276,02 € (+ 2 219,43 €).

Les charges diverses de gestion courante s'élèvent à 774 192,72 € (- 2 664,45 €) : ce poste intègre les participations versées par la ville au titre des engagements pris dans le cadre des DSP SMAC et AGLCA.

#### **1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)**

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la ville et la dette indirecte de la SPL OSER diminuent de nouveau fortement (- 9,5 %) à 937 938,74 € au lieu de 1 036 831,49 € en 2017.

Cette baisse est essentiellement liée à l'extinction d'un emprunt en 2017 (représentant une baisse de 5 % du total des charges financières) et à la diminution de l'encours de dette.

#### **1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)**

Ces dépenses sont composées de charges récurrentes (subvention d'équilibre au budget aérodrome, secours ainsi que titres annulés) et d'autres charges supportées sur un seul exercice et qui, à ce titre, sont vraiment des charges exceptionnelles.

Au total, elles s'élèvent à 122 060,66 € (- 60 617,79 € par rapport à 2017). Cette évolution est principalement liée au versement ponctuel en 2017 (non renouvelé en 2018) d'une contribution volontaire au SIEA (1,5 €/habitant, soit 61 451 €) afin d'accompagner le plan départemental d'investissement sur la communication électronique.

#### **1.1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Elles sont réalisées pour un montant de 158 426,06 € (contre 63 402,24 € en 2017, soit + 95 023,82 €). Elles sont inscrites notamment pour se prémunir contre les risques d'impayés. Leur hausse résulte de l'alignement de leur mode de constitution sur celui des budgets annexes eau et assainissement.

## 1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### **Synthèse**

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement s'élèvent à 61 588 078 € en réalisation, pour une prévision de 61 478 834 €, soit un taux de réalisation de 100,2 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

Les recettes de **gestion courante** (produits des services rendus, impôts et taxes, subventions et autres produits de gestion) sont en hausse de 465 294 € (+ 0,8 %) pour la 1<sup>ère</sup> fois, après 3 années consécutives de baisse (- 0,9 % en 2017, - 2,5 % en 2016 et - 1,2 % en 2015) en raison de la baisse moins brutale des dotations de l'État et de l'évolution positive des produits des impôts et taxes.

Les recettes **réelles** de fonctionnement (incluant les produits financiers, les produits exceptionnels, les reprises sur provisions) hors produits de cession s'élèvent à 61 367 560 € (+ 1,8 %).

## **ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE**

### **1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)**

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, bibliothèques...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ces produits, d'un montant de 3 939 305,73 € représentent 6 % des recettes réelles. Ils diminuent fortement par rapport à leur niveau de l'exercice précédent, (- 12,3 %, soit - 554 444,39 €) en raison de la cession ponctuelle en 2017 (et qu'on ne retrouve plus en 2018) à CA3B du dernier lot de terrain du lotissement économique des Granges Bardes pour 713 250 €.

Hors clôture de l'opération des Granges Bardes assimilable à une cession exceptionnelle, ce chapitre augmente en réalité de + 158 805,61 €, soit + 4,2 %. Cette évolution porte principalement sur :

- la mise en œuvre du forfait post-stationnement à partir de 2018 qui génère un produit nouveau de 199 146,88 €
- les remboursements de personnel mis à disposition :
  - de CA3B (personnel de la ville, direction culturelle et du CRD, mission assistance transfert eau/assainissement, ...) : + 80 858,81 €
  - des budgets annexes (facturation par le budget principal des charges de personnel qu'il supporte et qui incombent aux budgets annexes en particulier parcs de stationnement) : + 40 657,58 €
  - d'autres organismes (la SOGEPEA pour les Floralties en 2017) : - 42 929,17 €
- la régularisation par le CCAS de trop payés sur exercices antérieurs dans le cadre de prestations transférées par la ville (portage repas, aide à la mobilité et amélioration de l'habitat) : + 25 000 €.

Les participations des familles aux activités des centres de loisirs et aux prestations à la petite enfance diminuent respectivement de - 77 K€ (en raison de la suspension de l'activité du centre L. Bellet) et de - 30 K€ (baisse du nombre d'heures d'accueil).

### **1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)**

Les recettes s'élèvent à 42 333 238,59 € en augmentation de 2,0 %. Leur part dans les recettes réelles de la section diminue passant de 69 % en 2017 à 64,9 % :

- le produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) pour 25 855 292 € est en augmentation (+ 1,3 %, soit + 319 K€ par rapport à 2017 et + 2,2 % si l'on tient compte des rôles supplémentaires désormais comptabilisés sur des articles spécifiques).

Cette hausse comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales votée en loi de finances pour + 1,2 %, ainsi que l'évolution naturelle des bases.

Hors évolution liée à la revalorisation forfaitaire, les bases de taxe d'habitation connaissent une variation physique de - 1,1 % par rapport à 2017 en lien notamment avec la décision prise en fin d'année par l'État de maintenir en exonération pour la deuxième année consécutive les contribuables concernés par le dispositif de suppression de la « demi-part des veuves » qui devaient revenir en imposition par tiers à partir de 2017.

- le produit de la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération s'élève à 12 257 547,08 €. Ce produit est en augmentation de 3,5 % (+ 409 396 €) en raison de régularisations du coût des services communs (DSI, SIG) et du transfert de la compétence GEMAPI pour l'année 2017 (- 59 K€ au titre des 5 derniers mois de 2017 et - 142 K€ pour l'année 2018)
- les droits de place s'élèvent à 324 431,64 € (+ 3 189,72 € soit + 1 % par rapport à 2017)
- les droits de stationnement dont le montant est de 781 286,25 € diminuent de 90 411,34 € (soit - 10,4 %) du fait :
  - de l'impossibilité technique de réaliser un rattachement sur 2018 de 24 K€ suite à un changement d'imputation en 2019 imposé par l'arrêté du 20 décembre 2018 (réinscription en 2019)
  - des travaux sur voirie réduisant l'offre de stationnement
- la taxe sur l'électricité, avec un produit de 823 518,97 € est en très légère baisse par rapport à 2017 (- 0,7 %)
- la taxe locale sur la publicité extérieure, avec un produit de 455 700,39 € est en diminution de 22,6 K€ (- 4,7 %)
- la taxe afférente aux droits de mutation d'un montant de 1 301 904,11 €, augmente de 9,9 % (+ 117 432 €) par rapport à 2017.

Le taux de réalisation de ce chapitre "impôts et taxes" est de 100,1 %.

### **1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)**

Ces produits, d'un montant de 12 904 119,31 € sont en augmentation de 0,9 % et représentent 19,8 % (21 % en 2017) du total des recettes réelles de la section.

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 526 936 €. Elle diminue encore cette année mais de façon moins abrupte (- 135 952 €, soit - 2,4 % par rapport à l'exercice précédent)
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 217 626 € (+ 36 271 €)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 2 072 009 € progresse de 9,4 % (+ 177 327 €) par rapport à 2017 en raison de la modification des pondérations des critères de charges et ressources servant au calcul de l'indice synthétique et de la majoration de l'enveloppe nationale de 90 M€
- la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 €, est du même niveau que celui perçu en 2017
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 290 955 €, augmentent de 4,9 % (+ 108 081 €). Leur augmentation est principalement liée au retour dans les bases exonérées de taxe d'habitation 2017 (servant au calcul de la compensation fiscale versée par l'État en 2018) des contribuables concernés par le dispositif visant à corriger la suppression de « la demi-part des veuves ».

Le taux de réalisation de ce chapitre "dotations et participations" est de 100,5 %.

- les subventions diverses représentent un montant global de 3 543 287,31 € (contre 3 623 792,84 € en 2017). Elles diminuent de 80 505,63 € (- 2,2 % après une hausse en 2017 de + 596 K€) laissant apparaître néanmoins des variations différenciées selon les contributeurs, en particulier pour les collectivités et organismes suivants :
  - État (emplois d'avenir, service minimum en cas de grève,...) : 465 389,49 € (472 200,87 € en 2017)
  - Région (utilisation des installations sportives,...) : 222 009,45 € (205 595,61 € en 2017), en hausse de 16 413,84 € notamment dans le cadre d'une subvention à l'exposition « Primitifs Flamands » au musée de Brou.  
En revanche, comme pour la dépense, les recettes prévues en 2018 au titre du projet nutrition de l'atelier santé ville (voir chapitre charges à caractère général) font l'objet de reports sur l'exercice 2019 (en raison d'un décalage de calendrier : gestion en année scolaire en lieu et place de l'année civile)
  - Département (restaurant universitaire, utilisation des gymnases par les collèves, développement culturel,...) à hauteur de 284 295,79 €, en baisse de 35 466,35 € (après une hausse en 2017 de 49 486,38 €) compte tenu d'une participation exceptionnelle en 2017 au projet « Couleurs d'Amour » pour 10 K€ et du versement en 2017 du forfait autonomie (pour 42 K€, soit - 21 K€ en 2018) pour les actions de prévention menées par la ville dans les résidences autonomie (cadre loi ASV du 29/11/2015) par rattrapage du produit de deux exercices (2016 et 2017)
  - Communes (péréquation des charges scolaires,...) pour un montant de 246 293,60 €, proche du montant perçu en 2016 (+ 2 707,71 €)
  - Groupements de collectivités (CA3B, syndicats intercommunaux,...) : 207 500 € (contre 120 000 € en 2017) en hausse de 87 500 € en raison de la montée en charge de la participation de CA3B aux dépenses de la restauration universitaire (+ 55 K€) et de l'AGLCA (+ 25 K€) en tant que charges de centralité (conformément au pacte de solidarité financière et fiscale)
  - Autres organismes pour une somme totale de 2 117 798,98 €, soit un montant inférieur à celui de 2017 (- 144 849,35 € après une hausse en 2017 de + 350 713,22 €) principalement du fait de la baisse de la participation de la CAF au fonctionnement des haltes garderies gérées par la ville (- 214 897,58 € en raison de la baisse du nombre de journées d'accueil). En revanche, la participation de la CAF aux centres de loisirs s'accroît de + 87 380,90 €.
- le FCTVA : à partir de 2018, la ville bénéficie d'une nouvelle recette au titre du remboursement de la TVA sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 46 500 €.

#### **1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)**

Ces produits s'élèvent à 1 271 168,07 € et sont en légère hausse de 3,4 % (soit + 42 041,84 €).

Plus précisément, ils concernent :

- les revenus des immeubles (+ 33 001,72 € : nouvelle convention avec l'AFPMA pour + 18 K€ et avec le CFA BTP pour + 10 K€) 758 475,25 €
- les redevances versées par la SMAC 39 166,60 €

➤ la redevance pour occupation du domaine public chaufferie bois	23 073,26 €
➤ le remboursement des tickets repas du personnel	304 078,80 €
➤ le remboursement d'impôts et de frais de loyers par les locataires	100 614,00 €

### **1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)**

Avec un total de 3 967 408,25 €, ce chapitre connaît une hausse très forte (+ 3 307 829,43 € après une baisse en 2017 de 993 934 €).

La hausse de ce chapitre s'explique principalement par la réalisation de recettes plus élevées en 2018 dans le cadre de cessions mobilières et immobilières (3 484 510,50 € contre 14 945 € en 2017, soit + 3 469 565,50 €) et l'encaissement de l'indemnité d'assurance concernant l'incendie des vestiaires Mouthier pour 197 733 €.

### **1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013)**

Ce chapitre qui enregistre les remboursements sur rémunérations et charges du personnel (remboursements concernant des agents en détachement, mis à disposition ou en cessation d'activité, remboursement d'indemnités journalières pour les agents non titulaires en cas de maladie et d'indemnités pour congés de fin d'activité...) s'élève à 289 375,21 €, en hausse par rapport à son niveau de 2017 (+ 26 331,98 €).



## **Section de fonctionnement : synthèse**

**En chiffres bruts**, compte tenu du différentiel entre la hausse des dépenses réelles de fonctionnement (+ 331 K€, soit + 0,6 %) et celle des recettes réelles hors produits de cession (+ 1 102 K€, soit + 1,8 %), l'exécution du budget **dégage une capacité d'autofinancement de 7 584 K€ en 2018** (contre 6 813 K€ en 2017), en hausse de 11,3 %.

Elle permet à la ville, pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, de conforter sa capacité à rembourser l'annualité capital de sa dette (dont le montant s'élève à 5 344 K€ en 2018).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Synthèse

La section d'investissement présente un **solde consolidé** négatif en 2018 de 4 523 465,35 €.

Les dépenses **prévisionnelles** d'équipement (comptes 20, 21 et 23 en mouvements réels) représentent un montant de 17 156 210,12 € et les dépenses **réalisées** s'élèvent à 12 447 490,25 €.

Ce niveau de dépenses d'équipement est en progression par rapport à 2017 (12 447 490,25 €).

Une somme de 4 201 463,88 € est engagée en **reports**, pour une réalisation en 2019.

Le **taux de réalisation** s'établit à 72,6 % après un niveau exceptionnel de 80,6 % en 2017.

Enfin, hors réaménagement de la dette, l'emprunt réalisé au titre de l'exercice 2018 (4 400 K€) est inférieur au remboursement annuel de la dette (5 344 K€).

En conséquence, l'endettement direct de la ville diminue une nouvelle fois pour s'établir à 35 466 K€ (contre 36 020 K€ en 2017). En y incluant la dette indirecte de la SPL, la dette consolidée fin 2018 est de 44 249 K€ (45 192 K€ fin 2012).

## **1.3 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Les immobilisations sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à hauteur de 12 447 490,25 €.  
Des reports de crédits sur l'exercice 2019 figurent à hauteur de 4 201 463,88 €.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2018 consistent en :

### **1.3.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 74 525,98 €**

Elles concernent principalement :

- subvention OPAH énergie	13 755,00 €
- subvention Centre Hospitalier Fleyriat - construction pôle mère-enfant	15 200,00 €
- subvention Tennis Club de Bourg (convention financière du 13/02/2006)	25 980,80 €
- subvention plan commerce en ville (aides directes accessibilité des établissements recevant du public)	11 809,14 €

### **1.3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux) (chapitres 20, 21 et 23)**

Les autres dépenses d'équipement (frais d'études pour 202 589,98 €, immobilisations corporelles acquisitions, installations et aménagements pour 2 686 065,69 € et travaux pour 9 484 308,60 €) concernant principalement les opérations suivantes :

#### ➤ les bâtiments :

- La Chagne (vestiaires)	177 499,88 €
- Maison de la culture et de la citoyenneté	1 171 904,50 €
- Les Vennes (vestiaires)	77 508,28 €
- EPE Jarrin	152 605,98 €
- relocalisation des services techniques (site Cénord)	515 065,25 €
- PRRU (Projet Régional de Rénovation Urbaine Bourg II) notamment E. Herriot et jeux L. Parant	39 740,80 €
- site Camus - réhabilitation	617 260,76 €
- chapelle Lalande / des Jésuites	519 081,75€
- autres travaux sur bâtiments (scolaires, gymnases, sociaux, administratifs...)	1 038 247,86 €

#### ➤ les espaces publics et voiries :

- Carré Amiot (notamment travaux de voirie)	2 178 978,63 €
- PRU Reyssouze (notamment espaces publics résidentialisation)	166 273,69 €
- éclairage public et feux tricolores	184 207,42 €
- avenue Alsace Lorraine	1 914 195,69 €
- autres travaux et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité...)	1 278 314,66 €
- travaux réseaux d'eaux pluviales	490 310,51 €
- petits aménagements de proximité (notamment création et rénovation d'espaces de proximité et de jeux, aménagements cyclables...)	224 210,63 €
- rénovation et entretien de terrains de sports, le golf, Bouvent, jardins et espaces verts	140 686,86 €

➤ le matériel de travail, acquisitions et divers :

- acquisitions foncières (dont Challes Europe pour 51 207,65 €)	318 715,38 €
- études générales (urbanisme, déplacement, préopérationnelles)	107 396,98 €
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	271 292,57 €
- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques	422 310,54 €
- Couleurs d'Amour	100 616,98 €

Les dépenses d'équipement brut sont réalisées à hauteur de 12 447 490,25 € pour une prévision de 17 156 210,19 €, soit un taux de réalisation de 72,6 % (80,6 % en 2017, 79,9 % en 2016, 75,4 % en 2015, 71,6 % en 2014 et 69,4 % en 2013).

Une somme de 4 201 463,88€ correspondant à des équipements prévus en 2018 a fait l'objet d'un report sur 2019.

### **1.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)**

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 5 348 368,55 €, en diminution de 14,2 %.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la ville, soit 4 996 072,80 € (en hausse de 6,6 %)
- remboursement de la dette SPL, soit 333 857,97 €.

La diminution enregistrée sur ce chapitre est due aux mouvements de capitaux de réaménagement de dette en 2017 que l'on ne retrouve pas en 2018.

### **1.3.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)**

Avec une réalisation globale de 2 513 487,52 €, ce poste correspond à des créances constituées sur des tiers, en particulier, dans le cadre :

- de l'avance au budget annexe lotissement (habitat) pour 1 700 000 €
- de la vente à CA3B de terrains à vocation économiques situés sur le site de Bouvent Curtafray (imposé par la loi Notre) pour 485 450 €
- des prêts d'honneur aux commerçants du centre ville réalisés pour 65 000 € suite aux travaux de voirie (notamment A. Lorraine)
- de la régularisation du remboursement à CA3B pour 211 528,91 € des biens informatiques cédés pour une valeur inférieure à leur valeur nette comptable.

# **1.4 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

## **1.4.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)**

Avec un produit de 5 798 043,35€ (contre 6 098 144,88 € en 2017), ce chapitre se répartit essentiellement sur les trois postes suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| ➤ fonds de compensation de la TVA (1 054 733,30 € en 2017) :<br>retard d'instruction du dossier par la Préfecture | 0,00 €         |
| ➤ taxe d'aménagement  | 338 669,07 €   |
| ➤ résultat de fonctionnement 2017 affecté en réserves   | 5 459 374,28 € |

## **1.4.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)**

Elles sont réalisées à hauteur de 3 871 153,44 €, soit 73,4 % des prévisions. Une somme de 1 490 833,59 € figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter :

- les subventions d'équipement versées par l'État et ses établissements nationaux pour 909 075,29 € (399 527,26 € en 2017) en particulier pour les travaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (379 846 €), de l'avenue Alsace Lorraine (210 503 €), la réhabilitation du site Camus (223 053,54 €) et l'acquisition et restauration d'œuvres d'art au musée (75 000 €)
- les subventions d'équipement versées par la Région pour 175 490,66 € (175 966,42 € en 2017) concernent principalement les travaux réalisés sur le stade de tennis Jacques Porte (118 000 €) et les acquisitions d'œuvres d'art au Musée de Brou (29 000 €)
- les subventions d'équipement versées par le Département pour 516 902 € (121 562,50 € en 2017), dans le cadre des travaux de l'avenue Alsace Lorraine (140 000 €), sur la chapelle des Jésuites (115 517 €), le stade de tennis Jacques Porte (115 938 €) et « Couleurs d'Amour » (40 000 €)
- les subventions d'équipement émanant de la Communauté d'Agglomération pour 1 348 482 € et sont versées notamment dans le cadre du fonds de solidarité communautaire « part projets » (366 K€), du programme de rénovation urbaine Reyssouze (111 K€), des travaux de l'office de tourisme (150 K€) et de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (660 K€)
- les autres subventions d'équipement versées par d'autres organismes pour 174 717,49 € principalement l'ANRU dans le cadre du programme de rénovation urbaine Reyssouze pour 107 K€ et la SCI CELESTE pour 45 K€ (travaux rue des Tourterelles)
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2016) s'est élevé à 656 486 €.

#### **1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)**

Les recettes d'emprunt s'élèvent à 4 404 470,42 €, représentant presque exclusivement l'encaissement de l'emprunt nouveau de 4 400 000 €.

Il n'y a pas d'emprunt inscrit en reports.

La dette au 31 décembre 2018 s'élève à 35 465 687,46 €, en légère baisse de 1,5 % (- 554 K€) sur 1 an. Elle reste majoritairement en taux fixe pour 79,7 % de l'encours, c'est-à-dire très peu exposée au risque de taux. En y incluant la dette indirecte de la SPL (8 782 846,63 €), la dette consolidée est de 44 248 534,09 €.

#### **1.4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)**

Ce chapitre, réalisé pour 809 050 €, enregistre principalement le produit de la vente du terrain d'assiette de l'abattoir (perçue au titre de cet exercice pour 550 000 €) et la créance relative à la vente différée d'une partie des terrains économiques sur le site des Granges Bardes cédés à CA3B (pour 259 050 €).

## Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le **résultat comptable de l'exercice** (section de fonctionnement) s'élève à 5 986 773,21 € et le **résultat cumulé** (intégrant le résultat antérieur, soit 500 000 €) ressort à 6 486 773,21 €.

La section d'investissement présentant un **solde d'exécution négatif** (- 4 523 465,35 € dont - 1,4 M€ lié au non encaissement du FCTVA), le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement, soit 1 963 307,86 € donnera lieu à affectation complémentaire pour 1 463 307,86 €, le solde soit 500 000 € étant conservé en section de fonctionnement (même schéma comptable qu'en 2017).

## 2 BUDGET EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	4 437 419,01	recettes	2 914 024,85
dépenses	4 148 390,24	dépenses	2 975 276,01
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 289 028,77	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 61 251,16
+ résultat antérieur reporté	+ 200 000,00	+ solde antérieur reporté	+ 348 927,90
= résultat cumulé	+ 489 028,77	+ solde des restes à réaliser	- 133 015,19
RESULTAT A AFFECTER	+ 489 028,77	SOLDE NET	+ 154 661,55

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution déficitaire de 61 251,16 €.

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 3 673 326,82	+ 2 975 276,01	- 698 050,81	+ 233 315,19
RECETTES	+ 3 673 326,82	+ 2 914 024,85	- 759 301,97	+ 100 300,00

### DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement (hors dépenses imprévues) sont réalisées pour 2 886 886,01 €, soit à 81,3 % des prévisions (82,5 % en 2017).

Les dépenses d'équipement, principale composante, s'élèvent à 1 447 708,02 €, soit un taux de réalisation de 68,5 %.

Elles concernent principalement :

– travaux station de pompage	281 639,37 €
– travaux de renouvellement et d'extension de réseaux d'adduction d'eau potable	991 924,70 €
– acquisition de compteurs	38 891,00 €
– renouvellement véhicule	26 004,72 €

Une somme de 1 121 669,11 €, figurant à la fois en dépenses et en recettes de la section d'investissement (donc neutre budgétairement), est réalisée sur cet exercice. Elle correspond aux opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 317 508,88 € (contre 319 905,23 € en 2017).



## **RECETTES**

S'élevant à 880 724,92 € (hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie pour 1 121 669,11 €), les recettes réelles comprennent exclusivement l'emprunt réalisé pour 600 000 € et l'affectation en section d'investissement du résultat de l'exercice précédent pour une somme de 280 724,92 €.

La dette de ce budget s'élève à 3 484 234 € au 31 décembre 2018 (+ 282 491,13 €).

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

Elle présente un résultat cumulé excédentaire de 489 028,77 € (289 028,77 € pour le résultat de l'exercice).

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 4 688 604,00	+ 4 148 390,24	- 540 213,76
RECETTES	+ 4 688 604,00	+ 4 437 419,01	- 251 184,99

Compte tenu du transfert de la compétence eau et assainissement au 01/01/2019, l'exercice 2018 a été écourtée (les charges et recettes prévues en fin d'année ou en rattrapage de réalisation sur exercices antérieurs ont dû être rattachées sur la base d'une estimation par anticipation de leur réalisation dès début décembre 2018). L'analyse de l'évolution entre 2017 et 2018 est donc à examiner avec prudence.

## **DEPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) sont réalisées à 93,7 % avec un montant de 3 236 759,42 €. Elles augmentent de 306 460,75 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement liée à un réalisé sur le poste des branchements neufs (+ 39 581,01 €) et sur les provisions (+ 352 109 €) pour palier à la prise en charge des restes à recouvrer de ce budget qui seront désormais transférés vers le budget principal.

En revanche, les admissions en non valeur prévues pour 144 720 € n'ont pas pu faire l'objet de réalisation fin 2018 pour des raisons techniques. Leur réalisation est reportée à 2019.

## **RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 4 124 536,73 € en 2017 à 4 349 029,01 € en 2018 en hausse de 224 492,28 € (+ 5,5 %) s'expliquant principalement par un réalisé supérieur sur le produit de la vente de l'eau (+ 214 373,92 €) et sur la redevance pollution d'origine domestique prélevée au profit de l'Agence de l'eau (+ 56 602,15 €).

### 3 BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	5 626 328,81	recettes	7 376 497,16
dépenses	5 778 945,89	dépenses	7 052 232,04
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 152 617,08	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 324 265,12
+ résultat antérieur reporté	+ 200 000,00	+ solde antérieur reporté	+ 380 508,61
= résultat cumulé	+ 47 382,92	+ solde des restes à réaliser	- 1 020 938,39
RESULTAT A AFFECTER	+ 47 382,92	SOLDE NET	- 316 164,66

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution excédentaire de 324 265,12 €.

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 12 210 863,00	+ 7 052 232,04	- 5 158 630,96	+ 4 135 938,39
RECETTES	+ 12 210 863,00	+ 7 376 497,16	- 4 834 365,84	+ 3 115 000,00

#### **DEPENSES**

Les dépenses réelles d'investissement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 6 886 574,04 €, réalisées à 60,3 % des prévisions.

Les dépenses d'équipement (comptes 20, 21, 23) sont réalisées pour un montant exceptionnellement élevé de 5 780 246,29 € (+ 4 103 K€), soit 55,6 % des prévisions. Une somme de 3 950 390,30 € figure en restes à réaliser sur 2019 (et transférée à CA3B compte tenu du transfert de cette compétence).

Les principales dépenses d'équipement réalisées concernent :

- travaux de réhabilitation, extension et renouvellement de réseaux d'eaux usées
1 640 674,90 €
- équipements station d'épuration (travaux de modernisation des équipements notamment)
228 438,30 €
- étude et travaux préparatoires du bassin du Pont des Chèvres
3 781 037,23 €
- acquisition de matériel spécifique et d'outillage
98 058,14 €
- logiciel de supervision (automatisme)
74 198,80 €

Le capital de la dette est remboursé en 2018 à hauteur de 373 136,86 € (354 568,98 € en 2017).

Une somme de 733 190,89 €, figurant à la fois en dépenses et en recettes de la section d'investissement (donc neutre budgétairement), apparaît sur cet exercice. Elle correspond aux opérations afférentes à l'option de tirage sur la ligne de trésorerie.

## **RECETTES**

Les recettes réelles d'investissement (hors opérations de gestion de trésorerie), s'élèvent à 5 496 012,60 € (contre 1 459 725,62 €), en hausse importante de + 4 036 289,98 € s'expliquant principalement par la réalisation d'un emprunt de 4 800 000 € (rappel 725 K€ en 2017 et pas d'emprunt en 2016 et 2015) pour financer les dépenses d'équipement (et en particulier les travaux du bassin du Pont des Chèvres) réalisées pour un niveau exceptionnel en 2018.

Les subventions reçues de l'Agence de l'eau (principalement au titre de la constitution du bassin d'orage) sont également réalisées pour un niveau supérieur à 2017 (585 000 € contre 26 400 €).

En revanche, le résultat affecté de l'exercice précédent est en diminution (passe de 731 564,73 € à 100 674,39 €).

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

Elle présente un résultat cumulé excédentaire de 47 382,92 € (- 152 617,08 € pour le résultat de l'exercice).

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 6 069 305,00	+ 5 778 945,89	- 290 359,11
RECETTES	+ 6 069 305,00	+ 5 626 328,81	- 442 976,19

Compte tenu du transfert de la compétence eau et assainissement au 01/01/2019, l'exercice 2018 a été écourtée (les charges et recettes prévues en fin d'année ou en rattrapage de réalisation sur exercices antérieurs ont dû être rattachées sur la base d'une estimation par anticipation de leur réalisation dès début décembre 2018). L'analyse de l'évolution entre 2017 et 2018 est donc à examiner avec prudence.

## **DEPENSES**

Hors dépenses imprévues (104 332 €), les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 97,3 %, soit un montant de 4 631 652,22 €. Elles diminuent par rapport à 2017 de 90 372,93 € (- 1,9 %).

Cette évolution est observée notamment sur les postes suivants :

- charges de personnel (- 125 K€ après une hausse l'année dernière de + 68 K€) liée principalement à une diminution du personnel permanent suite à des transferts vers le budget eau (- 17 K€), à des mises à disposition de CA3B, à des mutations ou changements de service
- dépenses exceptionnelles en 2017 dans le cadre de l'incendie du local de déstockage des boues (évacuation des déchets, location de matériels, nettoyage et pompage ...) : - 51 K€
- les admissions en non valeur prévues pour 55 K€ n'ont pas été réalisées en 2018 (réalisé 2017 : 68 K€) : - 68 K€

En revanche, les frais de branchements neufs sont en hausse (+ 35 K€) et les charges financières de + 19 K€. Enfin, des provisions ont été constituées et réalisées pour 230 K€ (contre 136 K€ en 2017, soit + 114 K€) pour palier la prise en charge des restes à recouvrer de ce budget qui seront désormais transférés vers le budget principal.

## **RECETTES**

Les recettes réelles (5 460 670,81 €) sont réalisées à 95,8 % des prévisions.

Elles sont en baisse de 518 555,24 €, soit - 8,7 % par rapport à 2017 (après une hausse l'an dernier de + 151 194,23 €).

Cette évolution est le résultat de variations à la baisse sur les postes suivants :

- le produit de la redevance d'assainissement collectif (- 49 K€ après une hausse en 2017 de + 190 K€)
- le transit et le traitement des eaux usées de la commune de Péronnas à la station d'épuration (cadre de la convention) : - 56 K€
- la facturation / réception des matières de vidange (- 32 K€)
- le produit issu de la participation pour assainissement collectif (PAC) : - 25 K€
- la prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau (aide à la performance épuratoire) : - 214 K€
- la perception exceptionnelle en 2017 d'indemnités d'assurances suite au sinistre du local de déstockage des boues : - 79 K€

Le produit perçu suite aux travaux de branchements neufs augmente, en revanche, de + 43 K€.

## 4 BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	134 927,31	recettes	109 884,00
dépenses	134 927,31	dépenses	80 663,14
= RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 29 220,86
+ résultat antérieur reporté		+ solde antérieur reporté	+ 1 404,67
= résultat cumulé	0,00	+ solde des restes à réaliser	- 25 453,36
RESULTAT A AFFECTER	0,00	SOLDE NET	+ 5 172,17

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 29 600,29 € (contre 26 894,29 € en 2017) constitue avec les dépenses d'équipement (46 489,85 € dont les travaux de réfection d'enrobés du parking taxiway pour 43 179,04 €) les principales dépenses réelles de la section d'investissement.

L'emprunt constitue la seule réalisation en matière de recette réelle constatée à cette section pour 70 000 €. La dette de ce budget au 31 décembre 2018 s'élève à 370 808,76 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 138 500,00	+ 134 927,31	- 3 572,69
RECETTES	+ 138 500,00	+ 134 927,31	- 3 572,69

#### DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées à 99,5 %, pour un montant de 98 043,31 €. Elles augmentent très légèrement (+ 1,4 K€).

La hausse de rémunération du délégataire (71 131,67 € soit + 2,8 K€) est compensée par la baisse des charges d'entretien (- 3,4 K€). Les taxes foncières se maintiennent presque à leur niveau de 2017 (9 988 € contre 9 611 € en 2017).

Les dotations aux amortissements des immobilisations qui sont des opérations d'ordre budgétaires sont en revanche en hausse de + 3,9 K€.

## **RECETTES**

Les recettes réelles sont réalisées à 97,4 % des prévisions pour 133 354,31 €, en hausse de + 3,7 K€.

Elles sont principalement constituées des produits de location (33 579,23 €, montant proche du réalisé 2017) et de subventions d'équilibre du budget principal ville à hauteur de 66 677,69 € (57 315,64 € en 2017) et de CA3B pour 26 617,68 € (28 913,02 € en 2017).

## 5 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	659 997,97	recettes	362 919,45
dépenses	531 322,34	dépenses	404 579,90
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 128 675,63	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 41 660,45
+ résultat antérieur reporté	- 15 505,24	+ solde antérieur reporté	+ 68 266,54
= résultat cumulé	+ 113 170,39	+ solde des restes à réaliser	- 10 184,64
RESULTAT A AFFECTER	+ 113 170,39	SOLDE NET	+ 16 421,45

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 508 203,54	+ 404 579,90	- 103 623,64	+ 10 184,64
RECETTES	+ 508 203,54	+ 362 919,45	- 145 284,09	

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) laisse apparaître un taux de réalisation de 79,7 % en dépenses réelles (308 556,90 € contre 536 173,37 € en 2017) et de 100 % en recettes réelles (70 000 € contre 499 250,98 € en 2017).

#### **DEPENSES**

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 136 701,76 € (contre 213 276,13 € en 2017 et 125 560 € en 2016), consistent en l'aménagement et l'équipement des parkings (notamment le remplacement de l'ascenseur du parking des Bons Enfants) et en acquisition de matériels et de mobiliers.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 171 855,14 €, soit - 1 513 336,18 € s'expliquant par le réaménagement exceptionnel en 2017 (remboursement par anticipation pour 1 448 874,17 € et refinancement du capital restant dû pour bénéficier de taux très bas) de deux prêts contractés lors de l'acquisition du parc des Bons Enfants en 2000 et 2001 .

#### **RECETTES**

Compte tenu du remboursement par anticipation en 2017 de l'emprunt d'acquisition du parking des Bons Enfants, le produit des amendes de police n'est plus affecté à ce budget en 2018 (- 277 K€ par rapport à 2017).

En conséquence, l'emprunt réalisé en 2018 à hauteur de 70 000 € constitue la seule recette réelle de la section d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 676 920,00	+ 531 322,34	- 145 597,66
RECETTES	+ 676 920,00	+ 659 997,97	- 16 922,03

### **DEPENSES**

Il s'agit de la seconde année de gestion en régie en année pleine (rappel fin de la DSP stationnement au 31/08/2016). La structure des dépenses et des recettes est donc peu modifiée par rapport à 2017.

Les dépenses réelles passent d'un réalisé de 336 496,54 € en 2017 à 238 402,89 € (soit - 98 093,65) et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général et de personnel respectivement réalisées pour 120 616,11 € (- 46 K€ par rapport à 2017 car les charges inhérentes à la première année de fonctionnement n'ont plus lieu d'être) et 108 349,88 € (- 7,2 K€).

- de charges financières réalisées pour 9 436,90 € (54 490,25 € en 2017), à nouveau en baisse de 45 053,35 € en raison du paiement ponctuel en 2017 d'une indemnité de remboursement anticipé dans le cadre du réaménagement de l'emprunt pour 15 899 € et compte tenu de la baisse du niveau de l'encours de la dette en 2017 (réaménagement de l'emprunt 2000/2001 du parking des Bons Enfants).

La dette de ce budget au 31 décembre 2018 s'élève à 801 765,84 € (contre 1 768 812,30 € fin 2016 et 903 620,97 € fin 2017).

### **RECETTES**

Les recettes réelles s'élèvent à 563 974,97 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 81 K€).

Elles sont composées, pour l'essentiel, du produit du stationnement pour 507 786,02 € (contre 469 791,91 €, soit + 38 K€ lié notamment au dispositif de gratuité et à un effet de report sur les parkings fermés lié à une offre de places moindre sur voirie du fait de travaux et compte tenu de la perception d'une recette exceptionnelle de 46 188,95 € de remboursement par les assurances du sinistre lié aux dégâts des eaux au parking des Bons Enfants.

Comme en 2017, il n'est plus fait appel à la subvention d'équilibre de la part du budget principal.



## 6 BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	53 582,05	recettes	2 615,00
dépenses	70 759,03	dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 17 176,98	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 615,00
+ résultat antérieur reporté	+ 17 368,78	+ solde antérieur reporté	+ 5 880,21
= résultat cumulé	+ 191,80	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 191,80	SOLDE NET	+ 8 495,21

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 615 € en recettes.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 72 418,78	+ 70 759,03	- 1 659,75
RECETTES	+ 72 418,78	+ 53 582,05	- 18 836,73

#### **DEPENSES**

Les dépenses réelles, réalisées pour un montant de 68 144,03 €, sont en hausse de 36 875,57 €. Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel au budget principal pour 50 646,71 € (correspond au montant dû sur l'exercice 2018 pour 24 774,38 € mais également à la ré-émission du mandat dû au titre de 2017 pour 25 872,33 € en raison d'une erreur de calcul : voir recettes ci-dessous), de l'acquisition de fournitures d'entretien, de locations et de petits équipements pour 6 733,33 € ainsi que de la location d'une pelleteuse pour 10 500 € (dépense nouvelle suite à la mise en réforme de l'ancienne pelleteuse).

#### **RECETTES**

Le produit du fossoyage réalisé pour 39 546,38 € est en baisse (- 12 K€ après une hausse exceptionnelle en 2017 de 22 K€).

Le mandat passé en 2017 pour 14 035,13 € au titre du remboursement au budget principal a fait l'objet d'un titre d'annulation pour permettre sa ré-émission et correction sur 2018 (voir ci-dessous).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est déficitaire (de 17 176,98 €) mais il est totalement couvert par le résultat excédentaire de 2017 (17 368,78 €)

## 7 BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	2 165 571,29	recettes	1 700 000,00
dépenses	2 165 571,23	dépenses	2 165 571,23
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 0,06	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 465 571,23
+ résultat antérieur reporté	+ 647 056,72	+ solde antérieur reporté	
= résultat cumulé	+ 647 056,78	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 647 056,78	SOLDE NET	- 465 571,23

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 2 194 000,00	+ 2 165 571,23	- 28 428,77
RECETTES	+ 1 700 000,00	+ 1 700 000,00	0,00

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 2 188 150,00	+ 2 165 571,23	- 22 578,77
RECETTES	+ 2 841 066,72	+ 2 165 571,29	- 675 495,43

Les dépenses réelles sont réalisées pour 2 165 571,23 €. Elles consistent en l'acquisition de terrains (transférés du budget principal et assimilés à une acquisition) et le commencement de leur aménagement pour 41 421,23 €.

Le report du résultat antérieur (sur des opérations de lotissements antérieurs) pour 647 056,78 € et l'avance remboursable (dans l'attente de perception du produit de cession des terrains) du budget principal pour 1 700 000 € couvrent ces dépenses.